

# Travailler pour des particuliers : essor des métiers de la garde d'enfants

Franck Piot, division Exploitation de fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus, Insee

**E**n 2012, en France métropolitaine, 1,6 million de personnes ont travaillé pour des particuliers. Parmi elles, 29 % ont gardé des enfants, chez elles ou chez l'employeur. Cette part a crû de plus de trois points en quatre ans. Neuf salariés de particuliers sur dix sont des femmes et deux sur cinq ont 50 ans ou plus. En moyenne, ces salariés ont travaillé pour 3,2 employeurs en 2012. Entre 2008 et 2012, le revenu annuel moyen des salariés de particuliers a augmenté de 10 % en euros constants. Cette hausse traduit celle du nombre d'assistantes maternelles ; ces dernières touchent les rémunérations les plus importantes et les plus dynamiques. Les revenus des gardes d'enfants à domicile, dont les effectifs progressent également, baissent fortement, car leur durée moyenne de travail se replie.

En 2011, les salariés de particuliers ont perçu en moyenne 5 200 euros au cours de l'année. Les assistantes maternelles ont touché un revenu presque deux fois plus important (10 200 euros).

Pour un tiers des salariés, l'emploi auprès de particuliers est secondaire : il apporte un complément de revenu annuel de 1 800 euros en 2011.

En 2012, en France métropolitaine, 1,6 million de personnes ont travaillé pour un ou plusieurs particuliers (*sources*). Il peut s'agir de garder des enfants, que ce soit au domicile de l'employeur ou chez le salarié (emplois d'assistantes maternelles). Ce peut être aussi dans le cadre d'emplois familiaux (*définitions*) très divers : aide à domicile (*définitions*), ménage, jardinage, cours, etc.

Pour la majorité des salariés de particuliers, cette activité constitue leur source principale de revenu professionnel : en 2011, c'était le cas pour deux tiers d'entre eux. Ils représentent 4,5 % des effectifs salariés de 2011.

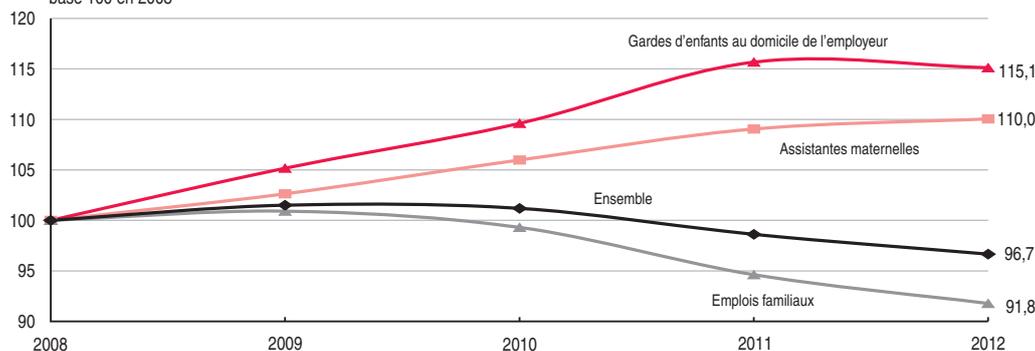
## La garde d'enfants se développe, les emplois familiaux reculent

En 2012, sept salariés de particuliers sur dix occupent un emploi familial et un sur cinq un emploi d'assistante maternelle. Entre 2008 et 2012, le nombre de salariés de particuliers a diminué de 3,3 % (*graphique 1*). Cette baisse est due essentiellement à la diminution du nombre d'emplois familiaux (- 8,2 %). À l'inverse, le nombre de salariés opérant dans le métier de la garde d'enfants a progressé de 11,2 % : + 10,0 % pour les assistantes maternelles et + 15,1 % pour la garde à domicile.

Entre 2008 et 2012, le revenu salarial annuel (*définitions*) des salariés de particuliers a augmenté de 10,0 % en moyenne en euros constants, soit une progression annuelle

### ① Évolution du nombre de salariés de particuliers selon le métier exercé

base 100 en 2008



Lecture : le nombre de salariés exerçant le métier d'assistante maternelle progresse de 10,0 % entre 2008 et 2012, alors que le nombre total de salariés de particuliers recule de 3,3 %.

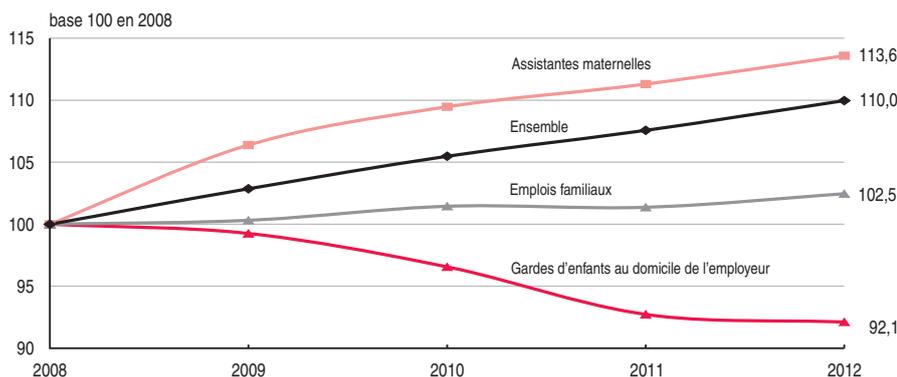
Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, Particuliers employeurs, 2008 à 2012.

moyenne de 2,4 % (graphique 2). Cette hausse globale résulte en partie d'un effet de structure : le poids dans l'emploi des métiers de la garde d'enfants, plus rémunérateurs, progresse. En particulier, le revenu salarial annuel d'une assistante maternelle est trois fois plus élevé, en moyenne, que celui d'un emploi familial. Par ailleurs, non seulement les emplois d'assistantes maternelles sont plus dynamiques

en termes d'emploi, mais leur revenu salarial est aussi celui qui progresse le plus fortement (+ 13,6 % entre 2008 et 2012). En revanche, le revenu moyen des personnes gardant des enfants à domicile a diminué de 7,9 %, en lien avec le recul de leur durée annuelle de travail (- 11,7 %). Enfin, le revenu moyen des personnes occupant des emplois familiaux a augmenté modérément (+ 2,5 %).

## ② Évolution du revenu salarial net annuel des salariés de particuliers selon le métier exercé



Lecture : le revenu salarial net annuel des salariés effectuant des gardes d'enfants au domicile de l'employeur baisse de 7,9 % entre 2008 et 2012 (en euros constants), alors que celui de l'ensemble des salariés de particuliers progresse de 10,0 %.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, Particuliers employeurs, 2008 à 2012.

## ① Caractéristiques des salariés de particuliers en 2011

	Emplois au domicile de l'employeur			Assistants maternelles	Ensemble
	Emplois familiaux	Gardes d'enfants	Ensemble		
<b>Population</b>					
Effectifs (en milliers)	1 173	109	1 282	351	1 633
Répartition (en %)	71,8	6,7	78,5	21,5	100,0
Part des femmes (en %)	82,4	97,3	83,7	99,5	87,1
Part des hommes (en %)	17,6	2,7	16,3	0,5	12,9
<b>Âge</b>					
Âge moyen (en années)	45,2	35,5	44,4	45,0	44,5
Répartition (en %)					
Moins de 25 ans	9,9	32,7	11,9	0,7	9,5
De 25 à 49 ans	48,8	47,1	48,6	62,5	51,6
De 50 à 54 ans	14,8	8,1	14,2	15,5	14,5
55 ans ou plus	26,5	12,1	25,3	21,3	24,4
<b>Région de travail</b>					
Île-de-France (en %)	21,4	49,4	23,9	12,3	21,2

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, Particuliers employeurs, 2011.

## ② Durées d'emploi des salariés de particuliers en 2011

	Emplois au domicile de l'employeur			Assistants maternelles	Ensemble
	Emplois familiaux	Gardes d'enfants	Ensemble		
Nombre moyen de semaines d'emploi	34	29	34	45	36
Nombre médian de semaines d'emploi	40	27	40	52	47
Nombre moyen d'employeurs	3,1	1,7	3,0	3,5	3,1
Part des salariés de particuliers exerçant cette activité à titre secondaire* (en %)	42,2	26,5	40,8	4,2	32,9
Part des salariés de particuliers en 2011 ayant occupé un emploi auprès de particuliers en 2010 (en %)	76,2	63,7	75,1	88,8	78,1

\* Voir définitions.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, Particuliers employeurs, 2011 ; DADS « Grand format », 2011.

## Une main-d'œuvre très féminine et relativement âgée

Les salariés de particuliers constituent une main-d'œuvre très féminine : 87 % de femmes en 2011, contre un peu moins de la moitié parmi l'ensemble des salariés (tableau 1). C'est aussi une main-d'œuvre relativement âgée : les salariés de particuliers ont plus de 44 ans en moyenne en 2011, soit cinq ans de plus que les salariés du secteur privé et trois ans de plus que l'ensemble des salariés. En particulier, 39 % des salariés de particuliers sont âgés de 50 ans ou plus, contre seulement 22 % des salariés du privé et 27 % de l'ensemble des salariés. Parmi les salariés de particuliers, la part des 50 ans ou plus a progressé de près de 4 points entre 2008 et 2011, essentiellement du fait de la proportion croissante de salariés âgés de 55 ans ou plus.

En 2011, les salariés de particuliers ont travaillé en moyenne pendant 36 semaines et ont cumulé sur l'année 3,1 employeurs (tableau 2).

## Les assistantes maternelles sous-représentées en Île-de-France

Les métiers de la garde d'enfants, presque exclusivement occupés par des femmes, comprennent les assistantes maternelles et les personnes gardant des enfants au domicile des parents. Ces deux populations se distinguent par leurs profils, leurs conditions de travail et leurs rémunérations.

Les personnes gardant des enfants au domicile des parents, trois fois moins nombreuses que les assistantes maternelles, sont plus jeunes : la moitié des premières a moins de 35 ans, contre 47 ans pour les secondes. Une sur deux travaille pour un employeur francilien, contre une assistante maternelle sur huit. En 2011, en moyenne, les personnes gardant des enfants à domicile ont travaillé durant 29 semaines et ont perçu un salaire annuel de 5 100 euros (tableau 3) ; elles ont cumulé sur l'année 1,7 employeur. En revanche, les assistantes maternelles ont travaillé 45 semaines, soit 16 semaines de plus, et ont perçu 10 200 euros au total, soit deux fois plus ; elles ont exercé leur activité auprès de 3,5 employeurs sur l'année.

## Des revenus très disparates pour la garde à domicile

Les revenus annuels des salariés gardant des enfants à domicile sont très hétérogènes, en lien avec leur durée de travail : en 2011, un sur dix perçoit moins de 300 euros par an et autant plus de 14 700 euros, le revenu médian s'élevant à 2 500 euros. De même, un sur dix a travaillé au cours de l'année moins de 34 heures et autant plus de 1 824 heures. Ces revenus salariaux sont très différents en Île-de-France et en province en raison de la disparité des durées de travail. En moyenne, les personnes gardant des enfants à domicile perçoivent 6 800 euros en Île-de-France pour une durée de travail de 819 heures ; en moyenne, en province, elles perçoivent 3 400 euros, pour une durée de travail de 433 heures.

Les conditions de travail des assistantes maternelles sont relativement plus homogènes. Elles travaillent quasi continuellement au cours de l'année : six assistantes maternelles sur sept ont été actives durant six mois ou plus, et seulement une sur seize a connu une interruption d'activité d'au moins un mois en 2011. Le revenu annuel moyen des assistantes maternelles franciliennes est supérieur de 30 % à celui de leurs homologues de province (12 900 euros contre 9 900 euros). Cette différence s'explique par une rémunération horaire moyenne par enfant supérieure de 18 % en Île-de-France par rapport à la province, et un nombre moyen de jours de garde d'enfants légèrement supérieur.

## Les emplois familiaux : une activité plus intense pour les aides à domicile

Sept salariés de particuliers sur dix occupent des emplois familiaux. Ils exercent

des activités très variées : ménage, aide aux personnes âgées, soutien scolaire, gardiennage, assistance administrative, assistance informatique, etc. Parmi ces emplois, les aides à domicile, métier relevant de l'action sociale, représentent un cinquième des emplois familiaux.

Comme les assistantes maternelles, les salariés occupant des emplois familiaux sont relativement âgés (un sur deux a plus de 47 ans). Près de huit personnes sur dix (78,6 %) exerçant un emploi familial travaillent en province. Même si plus de huit salariés sur dix sont des femmes, la quasi-totalité des hommes salariés de particuliers (97 %) exercent dans ces activités.

En moyenne, en 2011, ces salariés ont travaillé durant 34 semaines (432 heures sur l'année) auprès de 3,1 employeurs ; ils ont perçu un salaire

annuel moyen de 3 700 euros. La durée annuelle de travail des aides à domicile (531 heures en moyenne) est supérieure à celle des autres emplois familiaux (411 heures). Cet écart de durée de travail explique en grande partie celui de leur revenu salarial annuel moyen : 4 300 euros pour les aides à domicile et 3 500 euros pour les autres emplois familiaux.

Dans ces domaines d'activité, les Franciliens sont plus rémunérés qu'en province : l'écart de revenu salarial moyen est de 22 %. Cet écart de rémunération s'explique, pour les deux tiers, par un salaire horaire net moyen supérieur pour les Franciliens (9,34 euros contre 8,23 euros en province), et pour un tiers par une durée de travail plus élevée en Île-de-France (458 heures, contre 425 heures en province).

### 3 Revenu salarial net annuel et durée de travail des salariés de particuliers en 2011

	Emplois au domicile de l'employeur					Assistants maternelles	Ensemble
	Emplois familiaux			Gardes d'enfants	Ensemble		
	Aides à domicile	Autres emplois familiaux	Ensemble emplois familiaux				
<b>Revenu salarial net annuel (en euros)</b>							
1 <sup>er</sup> décile	238	133	144	277	150	1 925	195
1 <sup>er</sup> quartile	864	428	476	754	495	4 903	701
Médiane	2 745	1 530	1 721	2 508	1 777	9 549	2 771
3 <sup>e</sup> quartile	6 146	4 981	5 241	8 194	5 434	14 452	8 084
9 <sup>e</sup> décile	10 656	10 114	10 217	14 694	10 652	19 137	13 866
<b>Moyenne</b>	<b>4 313</b>	<b>3 529</b>	<b>3 666</b>	<b>5 121</b>	<b>3 790</b>	<b>10 230</b>	<b>5 174</b>
<b>Durée de travail annuelle (en heures)</b>							
1 <sup>er</sup> décile	29	14	15	34	17	...	...
1 <sup>er</sup> quartile	106	46	53	93	55	...	...
Médiane	342	171	196	311	204	...	...
3 <sup>e</sup> quartile	771	562	606	1 020	631	...	...
9 <sup>e</sup> décile	1 317	1 141	1 175	1 824	1 232	...	...
<b>Moyenne</b>	<b>531</b>	<b>411</b>	<b>432</b>	<b>626</b>	<b>449</b>	...	...

... : résultat non disponible.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, Particuliers employeurs, 2011.

### 4 Revenu salarial net annuel et durée de travail des salariés de particuliers en 2011, selon le statut de l'activité exercée

	Emplois au domicile de l'employeur					Assistants maternelles	Ensemble
	Emplois familiaux			Gardes d'enfants	Ensemble		
	Aides à domicile	Autres emplois familiaux	Ensemble emplois familiaux				
<b>Salariés de particuliers à titre principal</b>							
Part de ces salariés (en %)	64,5	56,4	57,8	73,5	59,2	95,8	67,1
Revenu salarial net annuel moyen (en euros)	5 534	4 914	5 034	6 496	5 190	10 522	6 835
Durée de travail annuelle moyenne (en heures)	681	578	598	793	618	...	...
<b>Salariés de particuliers à titre secondaire*</b>							
Part de ces salariés (en %)	35,5	43,6	42,2	26,5	40,8	4,2	32,9
Revenu salarial net annuel moyen (en euros)	2 054	1 721	1 770	1 342	1 746	3 482	1 794
Durée de travail annuelle moyenne (en heures)	254	193	202	165	200	...	...

\* Voir définitions.

... : résultat non disponible.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, DADS « Grand format », 2011.

## Un tiers des salariés de particuliers exerce cette activité à titre secondaire

Pour un tiers des salariés, l'emploi auprès de particuliers est une activité secondaire (définitions ; tableau 4). Ces emplois occupés par ailleurs concernent le plus souvent des employés ou des ouvriers ; pour nombre d'entre eux, il s'agit par ailleurs de postes à temps non complet. Leur activité auprès de particuliers, de 4,7 heures par semaine en moyenne, leur permet de compléter leur revenu salarial annuel global : en 2011, toutes activités salariées confondues, celui-ci s'établit en moyenne à 13 400 euros, dont 1 800 euros au titre de l'activité auprès de particuliers. Ce revenu reste inférieur à celui des employés du secteur privé (13 600 euros en 2011), il est cependant supérieur à celui des salariés du privé à temps non complet (10 400 euros en 2011).

### Pour deux nouveaux salariés sur cinq, l'activité est secondaire

La population des salariés de particuliers se renouvelle souvent. En 2011, 22 % des personnes employées par un particulier n'étaient pas salariées d'un particulier en 2010. Cette proportion est deux fois plus faible pour les assistantes maternelles (11 %). Elle est nettement plus élevée pour les personnes gardant des enfants à domicile (36 %).

Le revenu annuel moyen de ces nouveaux salariés atteint 1 500 euros, soit quatre fois moins que celui des anciens salariés (6 300 euros). Hors assistantes maternelles, cette différence provient d'une durée annuelle moyenne de travail presque quatre fois plus faible pour les nouveaux salariés que pour les anciens (152 heures contre 558 heures) et d'un nombre moyen d'employeurs deux fois plus faible (1,7 contre 3,5). Pour deux nouveaux salariés sur cinq, l'emploi par un particulier est une

activité secondaire. L'écart de rémunération entre nouveaux et anciens salariés de particuliers est plus limité pour les salariés travaillant pour des particuliers à titre secondaire. Le gain annuel moyen des nouveaux salariés atteint 800 euros, contre 2 400 euros pour les anciens salariés.

### Sources

Les données de la base Particuliers employeurs proviennent des informations individuelles fournies par les particuliers dans les déclarations nominatives simplifiées, les chèques emploi service universel et la déclaration de prestation d'accueil du jeune enfant.

L'information déclarée par l'employeur sur le métier exercé par le salarié permet uniquement d'identifier deux catégories de métiers : la garde d'enfants et les emplois familiaux. Parmi ceux-ci, on peut identifier les aides à domicile. L'activité précise du salarié n'est pas renseignée pour les emplois familiaux (ménages, cours, jardinage, etc.). On classe ici les salariés de particuliers selon leur métier principal. Le métier principal et le lieu d'exercice du salarié correspondent à l'emploi procurant le revenu le plus important dans l'année.

Pour les assistantes maternelles, le cumul du nombre d'heures déclarées par les employeurs ne correspond pas à un nombre d'heures travaillées (garde simultanée de plusieurs enfants).

Pour en savoir plus, consulter : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/ope-adm-particuliers-employeurs-pe.htm>

Le champ retenu dans cette étude est l'ensemble des salariés en emploi direct auprès de particuliers en France métropolitaine. Les salariés travaillant auprès de particuliers et rémunérés par les organismes de services à la personne (mode prestataire) n'en font pas partie.

### Définitions

Les **emplois familiaux** sont tous les emplois au domicile de l'employeur hors garde d'enfants.

Les **aides à domicile** sont des salariés dont l'emploi bénéficie d'une exonération de cotisations sociales (hors exonération des cotisations sociales des employeurs âgés de 70 ans ou plus).

Un salarié exerce à **titre secondaire** une activité auprès d'un particulier lorsqu'il exerce une autre activité dans un établissement public ou privé qui lui procure un revenu plus important au cours de l'année.

Le **revenu salarial annuel** d'un salarié auprès d'un particulier est obtenu en sommant les salaires perçus sur l'ensemble des périodes d'activité de l'année. On considère soit le revenu salarié déclaré, lorsque l'employeur a déclaré les cotisations sociales au réel, soit un revenu imputé, lorsque l'employeur a déclaré les cotisations sociales au forfait. Le salaire est alors calculé en multipliant le nombre d'heures déclarées par le salaire horaire moyen relatif au métier principal du salarié. Ce dernier est estimé sur le champ des salariés ayant des périodes d'activité au réel. En 2011, 41 % des salariés ont un revenu annuel correspondant en partie ou en totalité à des périodes d'activité dont l'employeur déclare les cotisations sociales au forfait.

Dans cet article, le revenu salarial annuel est net, *i.e.* après déduction du montant des cotisations salariales. Sauf mention contraire, on considère uniquement le revenu salarial perçu pour une activité auprès d'un particulier.

### Bibliographie

- Colin C., « Rapport du groupe de travail interinstitutionnel sur la connaissance statistique des emplois dans les services à la personne », rapport n° 129, Cnis, mai 2012.
- Baillieu Y., Chaillot G., Benoteau I., « Les services à la personne - Davantage sollicités dans les zones rurales et âgées », *Insee Première* n° 1461, juillet 2013.
- Marbot C., « Travailler pour des particuliers : souvent une activité d'appoint », Les salaires en France, *Insee Références*, décembre 2008.
- Marbot C., Dejonghe V., Bruniaux V., « Les salariés des particuliers-employeurs en 2006 », *Insee Première* n° 1173, janvier 2008.
- Kerjosse R. et Pinel C., « Secteur privé et entreprises publiques - En 2011, les salaires ralentissent de nouveau en euros constants », *Insee Première* n° 1471, octobre 2013.

⇒ Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/abonnements>

⇒ **Pour vous abonner à INSEE PREMIÈRE :**

- Par internet : <http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

- Par courrier : retourner ce bulletin à l'adresse ci-après ou par fax au (33) 03 22 97 31 73

INSEE/CNGP - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2013

Abonnement annuel :  84 € (France)  106 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : \_\_\_\_\_ Activité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Ci-joint mon règlement en euros par chèque à l'ordre de l'Insee : \_\_\_\_\_ €

Date : \_\_\_\_\_ Signature

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Direction Générale :  
18, Bd Adolphe-Pinard  
75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :  
Jean-Luc Tavernier

Rédacteur en chef :  
E. Nauze-Fichet

Rédacteurs :  
J.-B. Champion,  
A. Houlou-Garcia,  
C. Pfister, V. Quénechdu

Maquette : P. Nguyen

Impression : Jouve  
Code Sage IP131472

ISSN 0997 - 3192

© INSEE 2013

